

# L'ÉCHO

NOUVELLE-ORLÉANS  
Vendredi, 15 Août 1828.

Les Brésiliens continuent à exercer sur l'impassible marine américaine les outrages et les insultes de toute espèce; jusqu'à quand souffrirons-nous cette insolente audace d'un royaume du nouveau monde? Faudra-t-il attendre qu'il ait pris et emporté dix ou quinze mille de nos matelots, à l'exemple des Anglais avant 1812, pour le corriger comme ceux-ci de l'envie d'insulter à une nation libre et puissante? Nous ne voyons pas en quoi la raison politique pourrait exiger cette longue et pénible humiliation, bien insupportable sans doute à des citoyens qui se rappellent le glorieux traité de Gaud.

Nous sommes loin de penser que ce soit nous éloigner de la cause à laquelle nous nous sommes voués que de dire que la dignité nationale et l'inviolabilité de notre pavillon, si longtemps foulés au pied par l'audacieux monarque du Brésil, exigent enfin une authentique et prompt réparation, après l'attentat dont nous allons parler et qui n'a pas d'exemple dans l'histoire de deux nations en paix. Le Gouvernement a nommé un nouveau commodore pour la station du Brésil; espérons qu'il saura mieux nous faire respecter.

Extrait d'une lettre reçue à Boston par un négociant, et apportée par le brick Norva.

**BUENOS-AYRES, 19 Avril.**  
Nous recevons à l'instant du Salado la nouvelle que la corvette brésilienne *La Casaca* a rencontré devant ce port la goélette *Amity*, cap. Collins, de Boston; et l'a brûlée à vue de canon. Un aussi audacieux attentat sur un navire neutre n'a jamais été commis par aucun gouvernement; et ceux qui s'en sont rendus coupables le paieront bien cher. Le cap. Collins et son équipage ont été mis à bord de la corvette et conduits sans doute à Montevideo. Nous verrons ce que dira de cela le Com. Biddle.

Cette Goélette (dit le Palladium) parti de Boston le 20 Décembre dernier. Le Capitaine avait l'ordre d'aller jusqu'à la rivière Salado, ou Buenos-Ayres, s'il n'était pas bloqué, mais de ne violer en rien le blocus après que ses expéditions seraient visées. (*American Mercury.*)

**DE L'INTERIEUR.**  
Le *Portsmouth Advertiser* du 10 courant, annonce que le commodore Creighton a reçu l'ordre d'aller prendre le commandement de la station du Brésil, en remplacement du Com. Biddle, qui revient aux Etats-Unis. Le Com. Creighton part sur la frégate *Neuve* l'Hudson que l'on grée dans ce moment à New-York; nous apprenons avec plaisir qu'il se rétablit promptement de sa maladie.

(*Boston Patriot.*)

**BUENOS-AYRES.**  
La goélette *Rosa*, arrivée à Baltimore, a apporté des journaux de Buenos-Ayres jusqu'au 15 Mai. Tout espoir d'une paix prochaine avait cessé. L'idée que Don Pedro cherche toujours à entretenir cet espoir, pour jeter dans l'embaras les négociants de Buenos-Ayres qui ont armé des corsaires, paraît être généralement répandue. Le brick *Sarah*, de New-York, a été pris et conduit à Montevideo en cherchant à fuir du blocus. Le corsaire le *Niger*, qui a été capturé il y a quelque temps, a été envoyé en croisière du côté de la Pointe Indio. Le capitaine Coe, qui le commandait lorsqu'il a été pris, s'est vu de prison de la manière suivante: Vers trois heures de l'après-midi il quitta son appartement dans la citadelle de Montevideo; il y avait trois sentinelles à passer, la première l'arrêta. "Savez-vous qui je suis?" lui dit le cap. Coe; "de quel droit prétendez-vous arrêter un officier impérial?" Le soldat aussitôt porta les armes, et les deux autres sentinelles furent passées sans difficulté. Il s'est embarqué dans un bateau découvert et est arrivé heureusement à Buenos-Ayres. Il a été félicité partout où il s'est montré.

Le colonel Forbes, notre chargé d'affaires, est arrivé en Avril à Buenos-Ayres de Montevideo; sa santé est parfaitement rétablie. (*Ibid.*)

**FRANCE.**  
Nous avons appris que plusieurs propriétaires de vignobles dans le département du Rhône se disposent, à l'exemple de ceux du Bordelais, à adresser aux chambres une pétition pour demander la réforme de la législation fiscale qui écrase cette espèce de culture. (*Précurseur.*)

On mande de Trieste, le 6 Mai, qu'une expédition de 12,000 hommes est attendue de Toulon à Corfou, d'où elle se rendra en Morée avec deux frégates et deux bricks français qui sont dans cette Ile.

La fièvre endémique qui règne en ce moment dans plusieurs communes des environs de Bondé, voisines de l'Escant, paraît être d'un caractère grave. Plus de 1,200 personnes en sont atteintes.

**ANGLETERRE.**  
Les journaux anglais du 20 Mai, reçus par voie extraordinaire, rendent compte d'un incident qui s'est élevé dans la chambre des communes. Sir Robert Wilson a demandé des explications sur la situation de l'Angleterre avec la Russie, relativement au traité du 6 Juillet. Il s'est fondé sur les mesures prises par le gouvernement français, qui fait un emprunt de 80 millions, et une levée de 90 mille hommes, déclare à la chambre des députés, que les circonstances lui font un devoir de prendre une attitude militaire, et annonce la résolution d'exécuter le traité du 6 Juillet.

Sir Robert Wilson a inféré du langage des ministres français, que le gouvernement de la Grande-Bretagne n'est pas disposé à tenir ses engagements: "Il n'est pas convenable, a-t-il ajouté, que l'Angleterre laisse intervenir la France toute seule dans l'affaire de la Grèce." Il a conclu en demandant 1° si le gouvernement anglais avait adhéré au traité du 6 Juillet; 2° si l'Angleterre était d'accord avec la France pour le mettre à exécution; 3° si les armées qui commandent dans le Levant avaient fait quelques communications à l'égard du blocus.

La réponse de M. Peel a été très ambiguë, bien qu'il ait déclaré que le gouvernement était déterminé à exécuter littéralement le traité du 6 Juillet. Il a dit ensuite que des événements imprévus avaient changé les rapports d'une des parties signataires du traité, devenue belligérante, que ce changement de rôle donnait lieu à des considérations importantes, et qu'il ne pouvait, quant à présent, s'expliquer sur la nature de ces considérations. A l'égard du blocus des ports de la Morée, le ministre a déclaré que le gouvernement avait donné des ordres aux amiraux pour qu'il fut mis en force, mais qu'il n'avait pas à donner pour le présent d'autres informations à ce sujet.

**BAVIÈRE.**  
Une lettre particulière de Francfort porte: "Nous apprenons de Munich que le cabinet bavarois a reçu de Vienne une communication importante relative aux affaires d'Orient. On présume que les autres princes de la Confédération germanique recevront également des documents qui leur feront connaître le système politique qu'adoptera le gouvernement autrichien dans la lutte entre la Russie et la Porte Ottomane." (*Messenger.*)

**RUSSIE.**  
Ordre du jour de S. M. l'Empereur aux armées russes.  
"La paix avec la Perse, cette paix si glorieuse et si utile pour notre patrie, n'a pas encore mis un terme aux brillants exploits des armées russes. Nous venons de mettre fin à une guerre justement entreprise; mais, d'un autre côté, nous attend une nouvelle lutte non moins sacrée, pour la défense de notre honneur et des droits achetés au prix du sang russe. Déjà les démarches hostiles du gouvernement turc, avaient épuisé la généreuse longanimité de l'Empereur Alexandre de glorieuse mémoire; maintenant ce gouvernement a cumulé la mesure; à peine venait-il d'assurer la paix par les sermons les plus solennels, qu'il a jeté ouvertement le masque d'amitié dont il s'était couvert. Nous allons marcher pour faire cesser les troubles et le carnage dans les contrées limitrophes de notre Empire, et rétablir sur de solides bases, la paix violée.

Soldats! en combattant contre des nations civilisées et habiles dans l'art de la guerre, vous avez acquis une gloire impérissable, non seulement par la bravoure qui vous assurait la victoire, mais encore par votre générosité. Une obéissance aveugle à ses chefs, une discipline sévère, et la clémence envers les vaincus, ont toujours caractérisé le soldat russe. Aussi avez-vous vu les paisibles habitants accueillir votre arrivée avec joie, et ceux que vous aviez vaincus, vous saluer du nom de leurs libérateurs. Vous conserverez encore cette gloire précieuse. En tendant une main amie à nos coreligionnaires, domptez ceux qui refusent de se soumettre; ménagez les faibles et ceux que vous devez désarmer; épargnez les propriétés, les maisons, et même les temples de nos ennemis, quoiqu'ils professent une religion différente. Ainsi l'ordre et la doctrine ne sacreront que nous tenons de notre Sauveur! Celui qui par sa lâcheté ou son humilité se sera concilié les ennemis les plus acharnés, celui qui aura pris la défense de la veuve et de l'orphelin, sera aussi cher à mon cœur que le plus brave dans les combats.

Soldats russes! vous ne trompez pas mon attente. Nous avons pour nous Dieu, qui couronne par la victoire le bon droit et l'intégrité.

**Petersbourg, le 26 Avril 1828.**  
**NICOLAS.**  
L'Empereur a rendu, le 26, un manifeste qui ordonne la levée de 2 hommes sur 500 dans tout l'Empire, à l'exception des gouvernements de Grusinie, Bessarabie, Cherson, Jekatherinoslaw, Poutawa, Slobocko-Ukrainisk, Kiew et Podolie, où il ne sera levé qu'un homme sur 500! (*Journal des Débats.*)

**GREC.**  
Londres, 14 Juin.  
Les seuls faits de quelque importance, dont parle le courrier d'Allemagne de ce matin, sont relatifs à la Grèce. On prétend que la Porte va entrer en négociation avec les Grecs et qu'il leur est offerts des conditions satisfaisantes. A l'appui de cette assertion, une lettre de Paris, datée du 11, affirme qu'Ibrahim Pacha s'est enfin décidé à négocier pour l'évacuation de la Morée, et qu'un nommé des Commissaires pour se rendre auprès de lui. On garde encore l'espoir en France que les affaires entre la Porte et la Russie s'arrangeront.

**CANADA.**  
Montréal, 12 Juillet.  
Le *Mercury* de Québec dit qu'il est maintenant certain que le Lieut. Général Sir James Kempt succède au Comte Dalhousie comme Gouverneur en Chef, et qu'il est rapporté que Sir Francis Burton remplacera Sir J. Kempt dans le gouvernement d'Halifax.  
—Sir James Kempt, arrivé à Québec vendredi le 4, a fait voile ans le Chebucto pour s'en retourner à Halifax. (*Spectateur Canadien.*)

## FHUILLETON.

**Étymologie du Dengue.**  
Cette maladie ardouloureuse et si commune fut apportée à la Havane, les uns disent de Cadix, les autres de la Jamaïque; mais le fait est que cette maladie n'étant qu'une transpiration arrêtée, elle ne peut être ni importée ni exportée, et la température actuelle de notre atmosphère est la principale cause qui la produit. Les habitants de la Havane qui s'emparaient de tout ce qui peut leur fournir une idée allégorique, s'apercevant que les personnes atteintes de cette fièvre étaient obligées de se couvrir de plus de vêtements qu'à l'ordinaire, et que les dames s'enveloppaient de leurs *Dengues* (chals,\*) pour exciter une abondante transpiration, l'ont nommée *Dengue*.  
*Dengue*, selon le dictionnaire de l'Académie espagnole, signifie le chal d'une dame, on emploie cette expression principalement à Cadix, et surtout lorsque le chal est de soie. L'adjectif *dengoso, dengoso*, qui vient de *dengue*, s'emploie aussi substantivement, par extension, pour qualifier une prude, ou une personne à qui il est difficile de plaire. (*Char. Courier.*)

(\*) On nous permettra d'employer l'orthographe de Volney, pour un mot que l'Académie n'a pas encore mis dans son Dictionnaire. Note. d. Tr.

**LE PRÉSENT DE NOÛS.**  
Il est d'usage en France que, le jour de la signature du contrat, appelé *jour des accords*, le futur époux fasse divers cadeaux à sa prétendue. Ces cadeaux de noces sont placés dans une riche corbeille de satin blanc appelée *corbeille de mariages*. Ils consistent en diamants et bijoux, étoffes de prix, dentelles, cachemires, rubans, gants, un livre de prières, une botte pleine de pièces d'or, l'anneau et la pièce, le tout proportionné à la fortune et à la condition des personnes. La future épouse de son côté, ce qui cependant n'est pas de rigueur, donne à son prétendu deux chemises garnies de dentelles, l'une pour le jour, l'autre pour le lendemain, car il y a partout et toujours au moins un lendemain, deux cravates et une coiffure de nuit; à ces présents de fondation on ajoute à volonté des objets de plus ou de moins de valeur. A une époque (époque qui n'est plus!) où l'on portait des gilets brodés, l'épouse crut devoir en adjoindre un à ses cadeaux. Un conseil femelle fut convoqué et l'on mit aux voix quel genre de bordure il convenait d'adopter. L'une votait pour le plat, celle-ci tenait pour le crochet, celle-là donnait sa voix au plumetis; une quatrième voulait le mettre au métier. Mesdames, dit la petite nièce qui était maligne comme un signe, si vous m'en croyez, vous ferez au passé le présent du futur. Le mot fit fortune; quelques uns y voyaient un jeu de mots, d'autres y trouvaient même une épigramme.

La cour d'assises de Maine-et-Loire, dans son audience du 17 de ce mois a condamné par contumace à la peine de mort le nommé Jean-Urbain Esnault, âgé de 66 ans, desservant de la commune de Neuillans-Passavant, arrondissement de Saumur, convaincu du crime d'infanticide, exécuté sur un enfant nouveau né qu'il avait eu d'un commerce clandestin avec Madeleine Pouteau, sa domestique. Les motifs de cette condamnation sont horribles. L'infanticide a prouvé que ce n'est pas la loi, forfait dont il se soit rendu coupable. Dénonciateur de son domestique, sur lequel il s'était érigé en vain de rejeter l'infanticide, il fut encore l'assassin d'une fille nommée Louise, qui, habitant le presbytère, fut surpris avec Madeleine Pouteau, et dont le cadavre fut trouvé, quelques jours après, couvert de contusions et de blessures. De forts indices ont semblé prouver, en outre, que d'autres enfants du même Esnault avaient disparu. C'est sur les révélations de la fille Pouteau que la culpabilité du nouveau Mingrât a été connue. Cette malheureuse, qui avait gardé long-temps le silence, se voyant déclarée coupable et condamnée aux travaux forcés à perpétuité, se décida enfin à nommer l'auteur du crime, au quel elle avait remis l'enfant aussitôt après sa naissance, et à mettre la justice sur les traces de l'épouvantable série de faits commis par le desservant Esnault.  
Au moment où la cour condamnait la fille Pouteau, Esnault était sa messe à vingt lieues d'Angers. Un mandat d'arrêt fut lancé; mais il avait pris la fuite, et jusqu'ici toutes les recherches pour le trouver ont été infructueuses.

**A. VENGREUR.** Dans le terrain qui s'encadre des rues St. Louis, et du Bassin, de très-jolis orangiers, des limoniers, citronniers et shadoks, plants de vigne, muscats blancs, seize barils de mouches à miel. Les personnes qui voudraient en faire l'acquisition du tout ou partie, peuvent profiter de la sève d'automne ou du printemps prochain. S'adresser au propriétaire.  
5 juillet—3. JEAN XIMENEZ.

L'Établissement offre à vendre tout le fonds de son Établissement au bas du Bayou, connu sous le nom de "Hôtel Pontchartrain", consistant en meubles, buvette, batterie de cuisine, seines, pirogues, ferry, enfin toute l'installation telle qu'elle est. Pour le loyer de la maison s'adresser à M. Bernard Gênois, et pour le fonds au sous-signé.  
7 Juillet—6. J. B. COQUET.

**VIN DE BORDEAUX.**  
Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour clore une facture.  
P. E. SORBE, rue Royale No. 113.

**ELECTION DU PRÉSIDENT.**  
PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.  
TICKET DE L'ADMINISTRATION.  
Manufactures domestiques—améliorations internes.  
**ELECTEURS D'ALBANS.**  
JAMES VILLERS—De St. Bernard.  
A. LEBLANC—De l'Assomption.  
C. BUSHNET—De Est Baton-Rouge.  
N. DE CLOUTÉ—De St. Martin.  
B. MORRIS—Natchitoches.

**Nouvelles Maritimes.**  
PORT DE LA NILE-ORLÉANS.  
Expédiés.  
Bateau John Cavalier, Sisson, Chaleston, capt. Gœl. Pomona, Arnaud, Mobile capitaine.

**Peaux Sèches.**  
94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co., Rue Royal, No. 108.

LES personnes qui ont pris des billets à la Loterie du nouveau Chronomètre français, sont prévenues que ladite Loterie sera tirée Dimanche prochain, à 11 heures du matin, au café de M. Wilson, encoignure des rues de Jefferson et Chartres. 14 août.

**CHAPEAUX DE CASTOR.**  
RUE DU CANAL No. 13.  
NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

**ÉTAT DE LA LOUISIANE.**  
Cour du premier District Judiciaire.  
Jean Baptiste Laurent c. L'Est ordonné qu'un contrat, serancier du pétitionnaire ait lieu en l'honneur de Théodore Seghers, notaire public, Lundi, le 25ème jour du présent mois d'août à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires du pétitionnaire. Entrepreneurs, il est avertis à toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour.  
Fait au greffe le 11 Août 1828.  
12 août—3. J. L. LEWIS, greffier.

MRS. les habitants du bas du fleuve sont priés de vouloir bien recueillir, s'il est découvert, le corps de Mr. J. Déglès, noyé dans la soirée de Vendredi, et qui n'a pas été retrouvé. Il était vêtu d'une veste rouge et d'un pantalon de couleur gris. Le sous-signé prie instamment les personnes qui le retrouveraient, de vouloir bien lui rendre le triste devoir de la sépulture ou au moins d'en avertir et de le faire placer dans un lieu convenable d'où l'on puisse transporter ses restes en ville. Le sous-signé espère qu'on voudra bien rendre ce service à un fils plongé dans la douleur et qui en conservera la reconnaissance la plus vraie.  
PIERRE A. D'EGELOS, rue Bourbon, 11 août. vis-à-vis l'écurie de M. Aimé.  
Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.  
Le 2 Août 1828—Présent l'hon. James Pitot.  
Dans la cause de François Ménard contre ses créanciers.

Suit la motion de Mr. Dominique Seghers, avocat des syndics des créanciers de François Ménard, et sur le dépôt au Greffe, du tableau de distribution des fonds appartenant à la masse dudit insolvable; il est ordonné par la Cour que lesdits créanciers et tous autres que cela peut concerner, aient à déclarer Samedi le 16 Août courant, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas confirmé et homologué.  
Je certifie ce que dessus.  
(Signé) TH. S. KENNEDY, greffier  
4 août—3.

**COUR DES PREUVES.** Vente par le Greffe des Testaments.—L'exposera en vente, le Mardi 19 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au coin des rues Tchoupou et d'Histoirs, vis-à-vis le Loge de l'Étoile Polaire, un fonds de boutique consistant en: Savon, Chandelle, vin de Madère, cette Vermicelle, Thé, Poudre et Plomb à Dame jeunes vides, etc. dépendant de la succession de feu M. Vve. P. P. André.  
Condition.—Comptant.  
Par ordre de la Cour.  
5 août—3. CH. BLANCHÉ, Dép. Rég.

**VICT. ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants, reçus par le brick Levant, de Bordeaux, 100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve, 400 caisses vin rouge de Médoc 4 caisses lianes, tarjettes et verrouillets 20 barriques vin rouge vieux, de Médoc 200 barriques vin rouge, diverses qualités 30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et Bayuse, 00 caisses vins rouge et blanc, 20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve 00 paillers bouteilles de Bordeaux. 30.

**HOTEL PONTCHARTRAIN.**  
Le sous-signé prévient le public que les Jedis à son Hôtel sont suspendus; mais que ceux donnés les Dimanches continueront comme par le passé. Les personnes qui désireront des repas particuliers dans cet hôtel, voudront bien en prévenir le sous-signé un jour d'avance.  
7 août—2f. J. B. COQUET.  
**PETITES COQUILLES.**  
A VENDRE, environ cent barils sur le canal à un liet du Bassin. S'adresser sur les lieux. 9 août.

**E. DEBERGUE.**  
Vient de recevoir par le paquebot ship Frances, un bel assortiment de chapeaux, de toutes les qualités qu'il offre à vendre en gros et en détail, au plus juste prix.  
Il ose assurer à ses pratiques que ses chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus supérieur dans le marché. 6 août.

## Ventes Publiques.

Par F. Mossy.  
Il sera vendu demain Vendredi, 15 du courant, à son magasin, 6 caisses d'indiennes à meubles assorties, propres à la saison prochaine. 14 août.

Par F. Duillet.  
Il sera vendu Vendredi 15 Août prochain, à midi précis, UN TERRAIN et ses édifices, situés rue Bourgogne, entre St. Louis et Toulouse, No. 149, mesurant 28 pieds de face sur 120 de profondeur.  
Conditions.—Dix, vingt et trente mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.  
Les frais d'actes, hypothèque et levées, sont à la charge de l'acquéreur.  
31 juillet—13.

LES sous-signés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement du France:

- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| Aus.                | Eau de fleurs d'oranges. |
| Coriandre.          | Vinigre distillé.        |
| Calomus aromatics.  | Cannelle de Ceylan.      |
| Safrau oriental.    | Bandages herniaires.     |
| Jalap en poudre.    | Pains à cacheter.        |
| Boile de Croton.    | Noix muscades.           |
| Essence de tluau.   | Inc. de Guimouve.        |
| Dr. Ssime.          | Pilules de Lec.          |
| Dr. Canelle.        | Plaqueau à miniature.    |
| Vermillon de Chine. | Sumac de Sicile.         |
| Baie de Genévre.    | Coloquinte.              |
| Sage.               | Eichen d'Islande.        |
| Arrow Root.         | Mauve en larmes, etc.    |
- On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de Laffiteur, le Hégéménisme, l'Anti-Glaireux de Guillaud, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.  
9 août.  
FORESTIER & Co.

**POUR LA HAVANE.**  
Le brick WILLIAM ET EMLINE, capt. Thos. Buhl, est à prendre son chargement en ce moment. Pour le fret de l'équipage de 230 barils, ou pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti ou à JOSE PRATS, rue St. Anne 2 août.

**TOUR RIO BRASSOS, (CAYAN).**  
La goélette ECLIPSE, capitaine Chas. Hottel, partira Mercredi 6 d'août. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis. 2 août.

**PAQUEBOTS RÉGULIERS POUR TAMPAQU.**  
Les belles goélettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partent à l'avenir comme paquebots-réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le Hound partira d'ici le 1er Août, et de Tampico le 15 du même mois; et le Correo partira d'ici le 15 d'août, et de Tampico le 1er de ce mois.  
Les passagers et les chargements peuvent être assurés que les arrangements ci-dessus seront punctuellement observés.  
Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUTES et Co, Et à la Nouvelle-Orléans, à GOLDEN, FORSTALL et Co. 1er août.

**POUR LA HAVANE.**  
Le brigantin français la SOPHIE, du port de 134 tonneaux, de première classe, et un très-fin voilier, est à même de prendre charge pour le sudit port. Il ne tardera pas à partir, et n'ayant besoin que de trois cents barils pour compléter son chargement, on peut application de passage, ayant des emménagements très-supérieurs, s'adresser à D. G. BORDUZAT & Co. Rue Royale, No. 108. 29 juillet.

**POUR LAGUIRA & CAMPICHE.**  
Le brick fin voilier ANNA, capitaine Eskeldson, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GOTTSCHALE & REIMERS. 25 juillet.

**A FRET.**  
Le beau-brick américain, fin voilier FREE OCEAN, capitaine Crossé, du port de 206 tonneaux. S'adresser à GOTTSCHALE & REIMERS. 25 juillet.

**POUR LA PROVIDENCE (R. I.)**  
Le beau-brick fin voilier, FOUCARON, TAS, capt. Brown, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti ou à BOWERS, OSBORN et BOWERS. 19 juillet.

**POUR BOSTON.**  
Le brick fin voilier MILTON, cap. Mansfield, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou bien à LINCOLN et GREEN. 18 juillet.

**POUR NEW-YORK.**  
Le brick SYPHAX, capt. Nichols, a besoin de 1200 tonneaux d'environ 400 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Casernes, ou bien à BOWERS, OSBORN et BOWERS. 16 juillet.

**POUR RIO-GRANDE.**  
La bonne et solide goélette, clouée à cheville en cuivre, CALAWBA, capt. E. Parly, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage de barils, ou pour passage, s'adresser au capt. à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à M. F. COUGOT. 16 juillet.

**SIO DE RECOMPENSE.**  
Est parti marron de chez le sous-signé, il y a environ un mois, un nègre créole nommé JEAN LOUIS, provenant de la succession Robin, âgé d'environ 25 ans, taille moyenne; il a été employé longtemps à la hache des boucliers; et est bien connu en ville. On suppose qu'il est employé à bord d'une goélette de cabotage, portant du sucre.  
On donnera une récompense de \$20 s'il est pris hors de l'état. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord. C. ROUQUETTE, rue St. Claude. 11 août—2f.

**DEMANDE.**—On désire avoir un domestique qui soit cuisinier et blanchisseur. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 août—3.

**GLACES & SORBETS.**  
MR. SERREAU, qui par suite d'une indisposition de plusieurs jours s'est vu contraint de fermer provisoirement son établissement de la rue d'Orléans, l'honneur d'informer le public, et surtout les Dames de cette ville, qu'il vient d'ouvrir et qu'on trouvera tous les sours chez lui des Glaces et des Sorbets, au goût des amateurs. 17 juillet.